

Institut luxembourgeois de la normalisation de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services

ILNAS-EN 50525-1:2011/A1:2022

Câbles électriques - Câbles d'énergie basse tension de tension assignée au plus égale à 450/750 V (U0/U) - Partie 1: Exigences générales

Electric cables - Low voltage energy cables of rated voltages up to and including 450/750 V (U0/U) - Part 1: General requirements

Kabel und Leitungen -Starkstromleitungen mit Nennspannungen bis 450/750 V (U0/U) -Teil 1: Allgemeine Anforderungen

01011010010 0011010010110100101010101111

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 50525-1:2011/A1:2022 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 50525-1:2011/A1:2022.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC):

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable!

NORME EUROPÉENNE 50525-1:2011/A1 2011/A1 2011/A1

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Novembre 2022

ICS 29.060.20

Version française

Câbles électriques - Câbles d'énergie basse tension de tension assignée au plus égale à 450/750 V (U0/U) - Partie 1: Exigences générales

Kabel und Leitungen - Starkstromleitungen mit Nennspannungen bis 450/750 V (U0/U) - Teil 1: Allgemeine Anforderungen Electric cables - Low voltage energy cables of rated voltages up to and including 450/750 V (U0/U) - Part 1:

General requirements

Le présent amendement A1 modifie la Norme Européenne EN 50525-1:2011. Il a été adopté par le CENELEC le 2022-10-10. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du CEN-CENELEC Management Centre ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au CEN-CENELEC Management Centre, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung European Committee for Electrotechnical Standardization

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Ava	Avant-propos européen	
1	Modifications du sommaire	. 5
2	Modifications de l'introduction	. 5
3	Modifications du domaine d'application	. 5
4	Modifications de l'Article 2, "Références normatives"	. 5
5	Modifications de l'Article 4, "Tension assignée"	. 6
6	Modifications de l'Article 5, "Prescriptions pour la construction des câbles"	. 6
7	Modification du paragraphe 7.2, "Prescriptions pour les essais électriques"	. 6
8	Ajout d'un nouveau paragraphe 7.6, "Réaction au feu"	. 7
9	Modifications de l'Article 8, "Guide d'emploi des câbles"	. 7
10	Modifications de l'Annexe B	. 7
11	Modifications de l'Annexe D	. 8
12	Modifications de l'Annexe E	. 8
13	Ajout d'une nouvelle Annexe	. 9
14	Modifications de la bibliographie	9